



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE
DIRECTION REGLEMENTATION

DE L'ESPACE PUBLIC

1, rue Sainte Anne

Le 26 juillet 2024

Pour effectuer des opérations de maintenance ou déménagement, et conformément à l'arrêté municipal du 10 juillet 1998, **DEMNAGEMENTS TELLA – 10 rue du Vignery – 21160 PERRIGNY LES DIJON**, est autorisé à arrêter un véhicule sur trottoir,

LE TEMPS DU CHARGEMENT ET DU DÉCHARGEMENT.

RUE GENERAL FAUCCONNET, au droit du numéro **73**, dans les conditions ci-dessous définies :

- . *cheminement piétons* : Un passage d'1 mètre de largeur minimum sera préservé sur le trottoir pour le passage des piétons.
Les accès aux immeubles resteront dégagés en permanence.
- . *circulation véhicules* : La chaussée restera dégagée.
- . *signalisation* : - cônes de Lübeck pour délimiter le véhicule,

. Le 03 août 2024.

Tout dommage susceptible de survenir à l'occasion des opérations susvisées pourra engager l'entière responsabilité du bénéficiaire de la présente autorisation.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 26 juillet 2024

LE MAIRE,

Pour le Maire, la Première Adjointe

Nathalie KOENDERS



Strictelement
Strictelement
Strictelement interdit

Autorisation à apposer derrière le pare-brise du véhicule